Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_04-DE

CCAA Landes - Gers

Séance du 24/02/2026
Délibération N°240226/04

Nombre de conseillers en exercice : 47	
Présents :	35
Excusés :	12
Pouvoirs :	5
Votants : 40	
- dont « pour »:	40
- dont « contre »:	0
- dont abstention :.....	0

Le 24 février 2026 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 18 février 2026, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHES à BUANES.**

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, BARON Chrystelle, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, SAINT GENEZ Daniel , ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHES Philippe, ROBERT Daniel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, PELLARINI Philippe, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, GACHIE Florence, DEHEZ Gérard, CASTAING Marie Laurence, LAFARGUE Lionel, MADER Karl, LAMARCADE Lydie.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard
GACHIE Florence à MARTI Jérémy
CASTAING Marie Laurence à BERDOULET Cédric
LAMARCADE Lydie à LALANNE Jean Michel

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_04-DE

Objet : Avis sur la modification du Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondations (P.P.R.I.) de Barcelonne du Gers

Vu les articles R562-2 et R562-7 du Code de l'Environnement relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles,

Vu la demande des services de la Direction Départementale des Territoires du Gers nous relative au recueil de l' avis du Conseil Communautaire sur l'ensemble des documents de la modification du P.P.R.I. de Barcelonne du Gers (*annexe joint à cette délibération*) dans un délai de rigueur de 2 mois à compter de la consultation du 5 janvier 2026.

Vu l'arrêté du 23 décembre 2025 n°32-2025-12-23-00001 portant prescription de la modification du P.P.R.I. des communes suivantes : Beaumarchés, Marciac, Maulichères, Montégut Arros, Plaisance, Riscle, Tarsac, Villecomtal sur Arros et Barcelonne du Gers, et conformément aux modifications prévues à l'article 40 de la loi n°2023-175 du 10/03/2023 relatives à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) qui vise le développement des énergies renouvelables sur les parcs de stationnement de 1500m² en imposant l'installation d'ombrières photovoltaïques sur au moins la moitié de leur superficie.

Considérant qu'aujourd'hui, l'installation d'ombrières photovoltaïques au droit de parking n'est pas possible quand ces derniers se situent en zone inondable, plus précisément dans les zones violettes ou rouges des P.P.R.I. , classées en zone d'aléa fort.

Considérant que la commune de Barcelonne du Gers présente un potentiel de parkings situés en zone inondable et en zone d'aléa fort. Cette modification donnera à terme la possibilité de couvrir les zones de parking situées en zone d'aléa fort rouges ou violettes (et uniquement les zones de parking) par des ombrières photovoltaïques, à condition de démontrer qu'il n'en résulte par une aggravation du risque. Le porteur de projet devra notamment attester que la structure peut résister à une crue à minima centennale et à des impacts générés par d'éventuels embâcles.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 040-200030435-20260224-D240226_04-DE

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité

- émet un avis favorable au dossier de modification du Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondations (P.P.R.I.) de Barcelonne du Gers.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHES